

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 Février 2026

Présents :

CAZAUD Sandrine, CHAUSSONNET-PONS Candice, DIEUDONNÉ Walter, FERRÉ Jean-Paul, GRELLET Lauriane, HOARAU Alain, MARTY Claude, MAYORAL Nathalie, PELISSIER Jean-Pierre, REGALON Sylviane, ROUAIX Noël, ROUAN Thierry, SEILHAN David et TOURENQ Pierre.

Absents excusés :

MARIANI Stéphanie

Secrétaire de séance : Emmanuelle CLANET

ORDRE DU JOUR :

- *Approbation du compte-rendu du 26 novembre 2025*
- *Relevé de décisions*
- *Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025*
- *Affectation du résultat 2025*
- *Travaux réalisés par le SDE09*
- *Motion pour réaffirmer la nécessité de maintenir la compétence d'Autorité organisatrice de la distribution d'Energie au SDE09*
- *Elections municipales 2026 : permanences du bureau de vote*
- *Informations diverses*

I. Approbation du compte-rendu de la séance du 26 novembre 2025

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu.

<i>POUR - 14</i>	<i>CONTRE - 0</i>	<i>ABSTENTION - 0</i>
------------------	-------------------	-----------------------

I. Relevé de décisions

<u>N°</u>	<u>DATE</u>	<u>OBJET</u>
9	03/12/2025	Ouverture ligne de trésorerie de 50 000 € auprès de la Caisse d'Epargne

II. Approbation du Compte Financier Unique 2025 (CFU)

Monsieur le Maire rappelle que le Compte Financier Unique (CFU) est un document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public.

Le Conseil municipal est donc amené à délibérer, pour la première fois, sur ce nouveau document qui remplace le compte administratif et le compte de gestion.

Monsieur le Maire a quitté la séance et le conseil siège sous la Présidence de Claude MARTY, premier Adjoint.

Les opérations de l'exercice 2025 font ressortir les résultats suivants :

	FONCT.	INVEST.	RESULTAT GLOBAL
Recettes	+ 592 717.66 €	+ 264 428.19 €	+ 857 145.85 €
Dépenses	+ 552 946.70 €	+ 340 163.43 €	+ 893 110.13 €
Résultat de l'exercice	+ 39 770.96 €	- 75 735.24 €	- 35 964.28 €
Résultat antérieur reporté	+ 78 000.59 €	- 58 526.87 €	+ 19 473.72 €
Résultat de clôture	+ 117 771.55 €	- 134 262.11 €	- 16 490.56 €

Le Conseil municipal adopte le Compte Financier Unique de l'exercice 2025.

<i>POUR - 13</i>	<i>CONTRE - 0</i>	<i>ABSTENTION - 0</i>
------------------	-------------------	-----------------------

III. Affectation du résultat 2025

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats comme suit :

001 (dépenses investissement) = 117 771.55 €

1068 (recettes investissement) = 117 771.55 €

002 (dépenses de fonctionnement) = 16 490.56 €

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation des résultats proposée.

<i>POUR - 14</i>	<i>CONTRE - 0</i>	<i>ABSTENTION - 0</i>
------------------	-------------------	-----------------------

IV. Travaux réalisés par le SDE09

Monsieur le Maire présente le projet de travaux devant être réalisés par le SDE09. Il s'agit de génie civil et de «Renforcement BT » lié à la création du lotissement DACUNHA, Rue de Fisat : le montant estimé des travaux s'élève respectivement à 24500 € et 237000 €, maîtrise d'œuvre du SDE09 comprise. Compte-tenu de la mutualisation de la redevance Orange pour le premier chantier et du reversement de la TICFE au SDE09 pour le second, le Syndicat prend entièrement à sa charge ces travaux et aucune participation financière n'est demandée à la commune.

Concernant l'éclairage public, le montant des travaux est estimé à 27 100 €, dont 6 775 € à charge de la commune (+/- 10%), correspondant à la mise en place des candélabres.

Par ailleurs, Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de délibérer également dans le cadre de l'esthétique BT du Chemin de la Bidalbado pour la dépose des poteaux « béton » d'Orange.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la réalisation des travaux présentés par Monsieur le Maire.

<i>POUR - 14</i>	<i>CONTRE - 0</i>	<i>ABSTENTION - 0</i>
------------------	-------------------	-----------------------

V. Motion pour réaffirmer la nécessité de maintenir la compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Energie au SDE09

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que lors de la dernière assemblée générale du SDE 09 du 12 décembre 2025 les élus ont été alertés par le Président du projet du gouvernement d'un éventuel transfert de compétence de la distribution d'énergie aux conseils départementaux. Depuis le début de l'électrification du pays, les élus locaux ont toujours estimé, pour des raisons notamment de technicité et d'efficacité, qu'il était préférable que la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité et en particulier la maîtrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux à basse tension situés sur le territoire des communes rurales, soit assurée par une intercommunalité spécialisée et de proximité plutôt que par une structure généraliste.

Le SDE 09 assure cette mission depuis plus de 50 ans sur l'ensemble des communes du département. Chaque année il investit des millions d'euros pour la modernisation, la sécurisation et le renforcement des réseaux.

La remise en cause de cette compétence principale pour les syndicats énergie risquerait d'entraîner une réduction des investissements sur la partie rurale de ces réseaux, ou bien une forte augmentation de la facture des consommateurs via le TURPE afin de maintenir un niveau d'investissement suffisant, à la hauteur des besoins eux-mêmes en très nette progression au vu des enjeux existants.

En ARIEGE, le SDE 09 prend en charge l'intégralité de ces investissements avec le soutien du FACE, aucun reste à charge n'est imputé à la collectivité bénéficiaire de ces lourds travaux. Il pourrait en être autrement demain avec les projets gouvernementaux.

La remise en cause des syndicats d'énergies dans leur compétence d'AODE auraient de lourdes conséquences pour nos communes rurales, ce qui nécessite notre mobilisation collective à travers la motion proposée par le SDE 09.

Le Conseil municipal approuve la motion proposée par Monsieur le Maire.

<i>POUR - 14</i>	<i>CONTRE - 0</i>	<i>ABSTENTION - 0</i>
------------------	-------------------	-----------------------

VI. Elections municipales 2026 : permanences du bureau de vote

Organisation des tours de garde pour la tenue du bureau de vote à l'occasion du 1^{er} tour des élections municipales le 15 mars 2026.

VII. Informations diverses

- PLUiH : Monsieur le Maire rend compte du résultat de l'enquête publique, ainsi que de la réponse du Président de la Communauté d'agglomération suite à la requête adressée au sujet du phasage des orientations d'aménagement programmées (OAP).
- Voirie du hameau de Lizonne : Monsieur le Maire donne lecture d'un extrait du registre des délibérations de la commune de Cos concernant les problèmes de structure de chaussée, indiquant que les dépenses de réfection devraient être partagées entre les deux communes et M. BAREILLE Maxime. Le conseil municipal s'étonne de cette éventualité et souhaite répondre à la commune de Cos que ce n'est pas envisageable étant donné que la voie communale n'est pas située sur notre territoire.
- Monsieur ROUAN prend la parole et fait part de ses sincères remerciements à l'ensemble de l'équipe.

Séance close à 21h05